



# LE PACTE MONDIAL ET PAPREC GROUP

Le Groupe PAPREC a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial en 2005. Depuis, il illustre chaque année son engagement à appliquer et à mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial :

- En 2006 : la non-discrimination comme culture d'entreprise (sexuelle, sur l'âge, raciale et sur les qualifications) ;
- En 2007 : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (par le choix de la flotte de véhicules, de la flotte de camions et des moyens de transports pour les trajets siège/sites) ;
- En 2008 : le recyclage des papiers de bureaux ;
- En 2009 : le respect de l'environnement (utilisation de la voie d'eau pour le transport des marchandises, réduction des consommations d'eau, de gaz et de produits chimiques dans les processus) ;
- En 2010 : la prise en compte des énergies renouvelables ;
- En 2011 : l'investissement dans la promotion des Diversités et tout particulièrement dans l'intégration du handicap, ainsi que le travail quotidien réalisé en faveur de la préservation de l'environnement ;
- Depuis 2012, le Groupe appuie sa communication sur le progrès de sa démarche responsable (CoP) sur son rapport Développement Durable, afin notamment de répondre aux exigences du niveau GC Actif ;
- Depuis 2013, Paprec Group a renforcé son action dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, avec notamment l'adoption d'une charte de la laïcité et de la diversité par l'ensemble de ses salariés visant à garantir à nos collaborateurs, de façon formelle, une égalité parfaite en matière d'emploi, de profession et d'évolution de carrière, et à les protéger contre tout risque de discrimination. Il s'agit de garantir les conditions du vivre-ensemble ;
- Depuis 2014, Paprec Group a consolidé sa prise en compte des enjeux extra-financiers liés à son activité et son rôle dans l'économie circulaire. Le Groupe a ainsi réalisé de nombreux investissements pour renforcer son ancrage local et améliorer les conditions de travail : santé et sécurité, protection de l'environnement, sensibilisation à la lutte contre la corruption, etc... Paprec Group a également refinancé sa dette avec l'émission d'un « Green Bond ».
- Depuis 2015, un accent particulier a été mis sur les questions de sécurité et d'environnement. En plus de l'exigence du Groupe et du respect de ses engagements, le Groupe a réalisé des investissements et déployés des moyens humains et financiers conséquents sur ses sites pour renforcer la protection incendie par exemple ou encore pour augmenter les taux de recyclage de ses usines, mais aussi pour former et informer ses collaborateurs des risques existants et améliorer la prévention.

Paprec poursuit par ailleurs son engagement dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, l'amélioration continue des conditions de travail de ses collaborateurs et de ses performances et bénéfices environnementaux, en lien avec les Objectifs de Développement Durable prioritaires pour le Groupe.

En 2016, Paprec Group a renforcé sa gouvernance en se dotant d'une Charte Ethique, et a déployé un outil d'audit de ses fournisseurs dans une logique d'achats durables et responsable. Le Groupe a également revu sa matrice de matérialité à l'aune des Objectifs de Développement Durable.

- En 2017, l'acquisition de Coved est venue renforcer la position de PAPREC de leader de l'économie circulaire, d'accroître ses volumes de déchets collectés et recyclés chaque année. Cette acquisition a été financée grâce à une nouvelle émission de Green Bonds, dont la réussite est venue confirmer le modèle économique du Groupe.

L'intégration de Coved est menée pour garantir respect et intégrité à tous les collaborateurs. Le Groupe renforce ainsi son maillage territorial au niveau national et son offre de collecte et de recyclage ; d'augmenter les volumes de déchets traités et d'accroître les performances de recyclage ; et de développer les compétences des collaborateurs au sein de l'entreprise en s'appuyant sur les synergies et expertises respectives.

- 2018 aura été marquée par le renforcement de l'autonomie du Groupe dans la gestion de ses déchets ultimes, la fraction non valorisable sous forme matière, afin de garantir et pérenniser la stratégie de PAPREC d'offrir les meilleurs taux de recyclage. Cela nous a permis de poursuivre nos investissements dans les infrastructures de recyclage grâce à l'émission de Green Bonds en début d'année, et de développer de nouvelles usines – notamment pour le tri de la collecte sélective des ménages.

Le Groupe PAPREC s'est également engagé au travers d'Act4Nature pour la biodiversité et structurer une politique et une stratégie d'actions pour la biodiversité.

Par cette lettre, le Groupe Paprec a l'honneur de renouveler son engagement et publie cette année encore sa CoP sous forme d'un tableau de référence entre les 10 principes du Pacte Mondial et le Rapport Développement Durable 2016 du groupe.



**Jean-Luc PETITHUGUENIN**  
Président - Fondateur